001-200069193-20221103-DELIB-22-220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022 Affichage : 04/11/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres En Présents Qui ont pris exercice part à la délibération 16 12 14 (2 pouvoirs)

Séance du 03 novembre 2022

Date de la convocation 27 octobre 2022 Date d'affichage 27 octobre 2022 L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre, à 8 heures 30 minutes,

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 octobre 2022 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents:

GRANGE	BANEINS	
MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE	
JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	
GAUTIER	CONDEISSIAT	
POTTIER	LE PLANTAY	
FLEURY	MIONNAY	
LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY	
PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES	
COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT	
CHEVALIER	SANDRANS	
DUBOIS	VILLARS LES DOMBES	
MARECHAL	VILLARS LES DOMBES	
	MATHIAS JACQUARD GAUTIER POTTIER FLEURY LOREAU PETRONE COURRIER CHEVALIER DUBOIS	

Objet de la délibération n° D2022_11_11_220

Demande de subvention pour l'étude de maitrise d'œuvre recyclerie dans le cadre de l'appel à candidatures « Prévention des déchets » lancé par Organom

Absents:

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à M. Michel JACQUARD	
Evelyne	ESCRIVA	Pouvoir à M. Ludovic LOREAU	
Christophe	MONIER	Excusé	
Gérard	BRANCHY	Excusé	

Secrétaire de séance élu : Jean-Pierre GRANGE.

001-200069193-20221103-DELIB-22-220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022 Affichage : 04/11/2022

<u>Rapporteur</u>: Isabelle DUBOIS

Description du projet :

La CCD porte un projet de construction d'une recyclerie à Châtillon-sur-Chalaronne. Pour concevoir ce projet, la CCD a recours à une étude de maitrise d'œuvre. La réalisation d'un bâtiment, comprenant une boutique, cinq ateliers de réparation et un espace de stockage, ainsi que des espaces dédiés au personnel est prévu.

Organom a diffusé un appel à candidature « Prévention des Déchets », qui permet de solliciter une subvention pour des projets en lien avec les axes suivants :

- **Déploiement du réemploi : étude**, prestation, convention, matériel, aménagements
- Diagnostic et accompagnement sur le gaspillage alimentaire: prestation, convention, moyens internes, communication
- Prévention et tri des déchets hors-foyer (évènementiel, équipement sportifs ou culturel, restauration rapide ...) : vaisselle réutilisable, support de tri, communication, autre matériel

Il est proposé de solliciter une subvention de 7 000 € auprès d'Organom, pour financer l'étude de maitrise d'œuvre de la recyclerie, au titre de l'axe « Déploiement du réemploi ». La recyclerie permettra de développer le réemploi en donnant une seconde vie aux objets, qui seront triés, nettoyés et réparés si besoin, et offrira un espace où les usagers pourront les donner. Par ce biais, elle limite à la fois les déchets produits et la consommation de produits neufs, ce qui correspond pleinement aux objectifs de l'appel à projets.

Plan de financement prévisionnel:

Le plan de financement porte uniquement sur les dépenses 2022 de maîtrise d'œuvre, conformément aux conditions d'éligibilité d'Organom.

Total	32 826,01 €	100,00 %
Autofinancement	12 849,89 €	39,15 %
Organom	7 000,00 €	21,32 %
Subventions sollicitées (Etat, Région, Département, Ademe)	12 976,12 €	39,53 %

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'Organom, à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier,
- De s'engager à financer le solde par son autofinancement si les subventions obtenues étaient moindres qu'espérées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20221103-DELIB-22-220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022 Affichage : 04/11/2022

Le Bureau

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'Organom, à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier,
- $\bf De\ s'engager\$ à financer le solde par son autofinancement si les subventions obtenues étaient moindres qu'espérées.

Ainsi fait et délibéré, le 03 novembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS